

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
*Séance du jeudi 12 juillet 2018***

Date de convocation	6 juillet 2018
Date d'affichage	6 juillet 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	46 (dont 11 pouvoirs)
Votants	46 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 juillet à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de Gréez sur Roc, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Thierry BODIN, M. Lucien BRETON, M. Stéphan CALIC (représentent M. André ROULLIER), M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Claude DROUET, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARME), M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de M. Jacky TACHEAU), M. Yves GOULLIER, M. André-Pierre GUTTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB, M. Daniel LAUGER (représentant M. Éric BARBIER et ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de M. Claude GRIGNON), Mme Pascale LEVÊQUE, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Michel MARY (ayant reçu pouvoir de M. Jean-Pierre CIRON), M. Jannick NIEL, M. Philippe PASQUIER (représentant M. Christian LANDEAU), M. Willy PAUVERT (ayant reçu pouvoir de M. Jean THOREAU), Mme Sylvie PEAN (représentant M. Bernard MALLET), M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), M. Michel ROUAUD, M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), M. Didier TORCHÉ (ayant reçu pouvoir de Mme Cécile KNITTEL), Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Éric BARBIER (représenté par M. Daniel LAUGER), M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON (ayant donné pouvoir à M. Michel MARY), Mme Sophie DOLLON, M. Claude GRIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Cécile KNITTEL (ayant donné pouvoir à M. Didier TORCHE), M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Michel DIVARET), M. Christian LANDEAU (représenté par M. Philippe PASQUIER), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), M. Bernard MALLET (représenté par Mme Sylvie PEAN), Mme Camille MORIN-BURRE, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER (représenté par M. Stéphan CALIC), M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul DUBOIS), M. Jacky TACHEAU (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Daniel LAUGER), M. Jean THOREAU (ayant donné pouvoir à M. Willy PAUVERT), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Patricia VILLARME (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET).

Secrétaire de séance : M. Gérard CLEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

GEMAPI : SUBVENTIONS AUX DIVERSES STRUCTURES INTERVENANT DANS LE CADRE DE LA GEMAPI

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi MAPTAM n° 2014-58 du 27 janvier 2014, complétée par la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 attribuant la compétence GEMAPI de manière obligatoire et exclusive au bloc communal avec un transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018,
Vu le rapport du Président présenté par M. José PLANS, Vice-président en charge de l'Eau et GEMAPI,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que pour la plupart des communes, les dépenses engagées dans le cadre de la GEMAPI correspondent aux cotisations et participations versées à différentes structures : Les GDON (Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles) et la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) /POLLENIZ pour la lutte contre les ragondins, l'ASRHVP (Association Syndicale des Riverains de l'Huisne et de la Vive Parence), le SICRH (Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines de l'Huisne) et le SMDN (Syndicat Mixte du Dué Narais).

PRECISE que le syndicat mixte du Dué Narais pour lequel les communes de Bouer, Duneau et Le Luart adhèrent et la FDGDON/POLLENIZ ont sollicité la Communauté de communes au titre de l'année 2018 respectivement à hauteur de 4300 € et 7911,72 €.

PREND ACTE qu'il appartient désormais à la Communauté de communes de cotiser en lieu et place des communes auprès des organismes qui relèvent de la GEMAPI.

PRECISE que les missions de l'ASRHVP ne sont pas intégrées à la GEMAPI. L'association intervient pour le compte de particuliers et la cotisation des communes et des EPCI correspond au montant du linéaire de propriété.

ACCEPTE de verser une participation de 4 300 € au Syndicat Mixte du Dué Narais et une subvention de 7 911,72 € à la FDGDON /POLLENIZ.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 46
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 12 juillet 2018

Pour extrait conforme
Le 13 juillet 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180712-D_12_07_2018_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2018
Affichage : 20/07/2018